



République Française
Département
Haute - Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

SEANCE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

Convocation du 25 novembre 2025

Affichage du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 19 heures 30, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

Présents : ESCRICH-FONS Esther - GAYON Céline - HEDIN Philippe - ROUQUET Gérard - CREMEY Sylvie – Dominique DAVANT - FONS Alizée - AMILHAT GROLLIER Isabelle

Absente excusée : BARBE Cécile

Procuration : Cécile BARBE à Philippe HEDIN

Secrétaire de séance : HEDIN Philippe

OBJET : Délibération 2025-15

Mise à disposition de la Salle des fêtes

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Quant aux autres utilisateurs, il y a le plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités associatives ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés, à ouvrir largement les portes de cette salle des fêtes.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention décide :

- D'approuver le principe de la mise à disposition de la salle des fêtes.
- D'approuver les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe.

Acte rendu exécutoire.

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré à Saint Germier, le 8 décembre 2025

Madame ESCRICH FONS Esther
Maire



Monsieur Philippe HEDIN
Secrétaire de séance

Délibération N° 2025-15
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 09
Présents : 08
Absent excusé : 01
Absent : 00
Votants : 09
Procuration : 01